

VOL 10 NO. 4

# LA VAGUE

LOISIRS, ÉVÈNEMENTS ET AVIS PUBLICS

## RECHERCHE D'ARTISTES SALON DES ARTS DE LÉRY

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le salon des arts de Léry aura lieu en 2023 ! L'événement aura lieu le 12 et le 13 novembre 2023 à l'école de l'archipel (7 rue Arlette-Vinctor, Léry). Nous cherchons donc des artistes/exposants pour cet événement, les prix des emplacements sont de 20 \$ à 150 \$ pour les deux jours (plusieurs formules d'installations possibles). Pour vous inscrire en tant qu'artistes et exposants, merci de vous créer un compte Qidigo afin de commander vos places en ligne via la même plateforme.

Lien pour accéder à la plateforme Qidigo:

<https://www.qidigo.com/u/Ville-de-Lery/activity/15227/groups>

Le lien est également accessible sur notre site web ([www.lery.ca](http://www.lery.ca))

dans nos Services ► Loisirs et Cultures ► Événements et cultures ► Salon des arts de Léry.

## MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Nous sommes à la recherche de producteurs pour notre marché fermier qui se tiendra les 13 août, 10 septembre et 15 octobre prochains dans le stationnement de l'hôtel de ville.

Pour vous inscrire au marché, consultez ce lien:

<https://www.qidigo.com/u/Ville-de-Lery/activity/18217/session>

Pour plus d'informations, veuillez contacter le service des loisirs au 450-692-6861 au poste 230.

Au plaisir de vous y voir en tant qu'exposants ou visiteurs !



## MADA



### POPOTE ROULANTE, UN SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS À PRIX ABORDABLES À DOMICILE.

Pour mettre sur pied une popote roulante à Léry cet automne, nous désirons connaître le nombre de citoyens intéressés par ce service. Il s'adresse aux personnes en perte d'autonomie temporaire ou permanente, peu importe l'âge.

Lors du récent sondage, plusieurs nous ont dit avoir besoin de la popote roulante sans laisser leurs coordonnées, Contactez-nous 450-692-6861, poste 305 ou à [mada@lery.ca](mailto:mada@lery.ca)



# LOCATION DE TERRAINS SPORTIFS INTÉRIEURS

TOUS LES MERCREDIS SOIRS  
ÉCOLE DE L'ARCHIPEL

EN CE MOMENT: BADMINTON ET PICKLEBALL



PRIX DU TERRAIN POUR 1 HEURE: 15\$  
PLAGES HORRAIRES: 18H30 À 19H30 ET  
19H45 À 20H45



RÉSERVATIONS EN LIGNE SUR QIDIGO  
PLUS D'INFORMATIONS SUR [WWW.LERY.CA](http://WWW.LERY.CA)



RÉSERVATION SUR QIDIGO,  
PLUS D'INFOS SUR [LERY.CA](http://LERY.CA)



## CINÉMA

*plein air*



### SUPER MARIO BROS. LE FILM

★ Apportez vos chaises ou couvertures  
Aucune inscription requise - gratuit  
Cantine sur place (argent comptant uniquement)

**11 AOÛT - 19H30 À 22H00**  
PARC MULTIFONCTIONNEL - VILLE DE LÉRY

PLUS D'INFOS SUR [LERY.CA](http://LERY.CA)



# AVIS PUBLIC

## ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-516 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

**AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :**

Le règlement en objet dont la MRC de Roussillon atteste la conformité a été adopté le 12 avril 2023 par le Conseil municipal de la Ville de Léry. Le Certificat de conformité de la MRC de Roussillon détermine l'entrée en vigueur du règlement 2023-516 sur les ententes relatives à des travaux municipaux dès son émission, soit le 12 juin 2023. Il est disponible au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Ville de Léry.

Les principaux objets de ce règlement sont : d'assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat à la conclusion d'une entente, entre le requérant et la municipalité, sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux ; de prévoir des mécanismes souples, rapides et efficaces, afin de permettre le développement de la Ville de Léry en harmonie avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables ; de remplacer le règlement relatif aux ententes relatives à des travaux municipaux portant le numéro 2004-375 adopté par la Ville de Léry, le 2 novembre 2004.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville, situé au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Léry, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi

**DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 14<sup>e</sup> jour d'avril 2023.**

**Michel Morneau** MAP. urb.  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**

## ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-520

**AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :**

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2023, adopté le règlement numéro 2023-520 sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Léry.

Ce règlement a pour but de revoir les normes régissant la manière dont les séances du Conseil municipal se déroulent datant des années 1980.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 14<sup>e</sup> jour d'avril 2023.**

**Michel Morneau** MAP. urb.  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**

# AVIS PUBLIC

## ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-515 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné QUE :

Le règlement en objet dont la MRC de Roussillon atteste la conformité a été adopté le 8 mars 2023 par le Conseil municipal de la Ville de Léry. Le Certificat de conformité de la MRC de Roussillon détermine l'entrée en vigueur du règlement 2023-515 relatif à la démolition d'immeubles dès son émission soit le 12 juin 2023. Il est disponible au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Ville de Léry.

Ce règlement a pour but notamment de répondre aux nouvelles obligations du MAMH en la matière. Il impose des amendes importantes aux contrevenants, permet de considérer les coûts d'exécution de travaux municipaux sur le bâtiment visé comme créance prioritaire, régit une procédure différente au précédent règlement, reconnaît plusieurs propriétés à titre de bâtiments à valeur patrimonial. Finalement, la Ville de Léry peut faire exécuter des travaux pour reconstituer l'immeuble.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 26<sup>e</sup> jour de mois de juin 2023**

**Michel Morneau** MAP. urb.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-521

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2023, adopté le règlement numéro 2023-521 assurant le financement d'un résiduel des coûts des travaux de l'agrandissement de l'usine d'épuration des eaux incluant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux ainsi que l'ajout de deux (2) nouveaux étangs aérés au moyen d'une approbation au fonds général d'un montant de 987 141, 87\$ hors du règlement 2019-485.

Ce règlement a pour but de compléter le financement de l'agrandissement des étangs d'épuration. Il est approprié un montant de 987 141,87\$ à même le surplus accumulé non affecté. Il permet la taxation aux concernées des coûts du dépassement des frais s'établissant à 7 987 141,87\$ alors que l'emprunt autorisé est de 7 000 000\$ au règlement 2019-485 approuvé au MAMH.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 14<sup>e</sup> jour de mois de juin 2023**

**Michel Morneau** MAP. urb.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

